

ACMN VIE lance ACMN Horizon Patrimoine Diversifié et enrichit sa gamme de contrats de gestion de patrimoine

Paris, le 27 novembre 2009 - ACMN Horizon Patrimoine Diversifié vient enrichir la gamme des contrats de gestion de patrimoine d'ACMN VIE distribués par le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE). Par ailleurs, ACMN Horizon Patrimoine et NEA Patrimoine, évoluent et offrent de nouvelles opportunités financières qui répondent aux besoins de diversification des assurés.

> Création d'ACMN Horizon Patrimoine Diversifié, qui vient enrichir la gamme.

ACMN Horizon Patrimoine Diversifié est un contrat haut de gamme, non rachetable pendant 10 ans, qui s'inscrit dans une logique d'optimisation fiscale ou successorale.

Ce produit peut être souscrit en complément d'autres contrats d'assurance vie, dans l'objectif de diversifier son patrimoine.

Il permet d'avoir une espérance de performance sur la durée supérieure à celle d'un support en euros classique, en limitant la prise de risque, et de réduire l'imposition à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. ACMN Horizon Patrimoine Diversifié offre l'accès aux trois fonds internes proposés, en fonction du profil de l'assuré et de son niveau d'acceptation du risque : Défensif, Équilibre ou Dynamique.

Caractéristiques principales du contrat ACMN Horizon Patrimoine Diversifié

- ❖ Versement initial : 50 000 €
- ❖ Versements complémentaires : 7 500 €
- ❖ Frais sur versements : 3,50% maximum
- ❖ Frais de gestion : 0,80%
- ❖ Pas de frais d'arbitrage
- ❖ 3 fonds internes selon les profils d'exposition
- ❖ Garantie décès plancher optionnelle.
- ❖ Le contrat n'est pas rachetable pendant toute sa durée fixée à dix ans.

> Les contrats d'assurance vie haut de gamme ACMN Horizon Patrimoine et NEA Patrimoine, distribués par le CMNE, s'enrichissent de nouvelles opportunités financières :

• **Gestion sous Mandat dans sa version pilotée**, assurée par La Française des Placements. " Ce nouveau service permet de mieux déterminer les allocations d'actifs, de les homogénéiser et donc de les professionnaliser davantage au sein du contrat, ce qui améliore la sécurité et la qualité de la prestation tant pour les assurés que pour les CGP, explique Jean-Nicolas Grzybowski. De plus, dans la mesure où l'on devrait assister prochainement à un regain d'intérêt de la part des assurés pour les unités de compte, cette option nous permet de mieux les conseiller et de les accompagner dans cette voie. ". "

Trois orientations de gestion sont disponibles : Orientation Régularité (défensive), Orientation Valorisation (diversifiée) et Orientation Performance (dynamique), qui peut être panachée avec le fonds en euros.

• **Accès à l'investissement socialement responsable** grâce à la gamme Major Trends de UFG-LFP, composée de cinq supports dont l'objectif est de répondre aux défis majeurs de demain.

• **Nouveau fonds Conviction Premium** (La Française des Placements), dont l'objectif est d'offrir une performance moyenne annuelle supérieure à 7% sur 3 ans.

Ces nouveautés concernent également les versions Capitalisation des deux contrats.

Ces évolutions s'appliqueront également aux autres distributeurs de ces contrats dans les semaines à venir.

Rappel des caractéristiques principales du contrat ACMN Horizon Patrimoine

- ❖ Cotisation initiale : 50 000 €
- ❖ Cotisations complémentaires : 7 500 €
- ❖ Cotisations programmées : 150 €
- ❖ Frais sur cotisations : 3,50% maximum
- ❖ Frais de gestion fonds euro : 0,60% par an
- ❖ Frais de gestion supports Unités de compte : 0,60% par an
- ❖ Frais de gestion pilotée : 0,25% par an
- ❖ Pas de frais d'arbitrage, y compris pour les options d'arbitrage automatiques
- ❖ Options d'arbitrages automatiques : Gestion à Horizon, Gestion Bonus, Gestion Protection, Option Investissement progressif, Option Rééquilibrage, Option Stop-Loss.
- ❖ Garantie décès optionnelles : Garantie décès « majorée » et Garantie décès « cliquet »
- ❖ Fonds en euros : Sélection Rendement et Euro Patrimoine
- ❖ Unités de compte : contrat multi gestionnaires de plus de 100 fonds (une quinzaine de sociétés de gestion)
- ❖ Deux types de gestion sont possibles : Libre ou Pilotée, assurée par LFP

Les conditions générales de ces contrats sont à votre disposition sur simple demande.

Contacts presse :

Mathilde Castres, Alexandra Sarazin - BDandP – tél.01.44.53.04.88 – mcastres@bdandp.com

A propos d'ACMN VIE - www.acmnvie.fr

Créée en 1998, ACMN VIE est la société du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) spécialisée en assurance vie et en prévoyance. Tous les contrats sont conçus, gérés et assurés par ACMN VIE et commercialisés à la fois par les réseaux français et belge du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. ACMN VIE commercialise également ses produits sur Internet via différents partenariats.

A fin décembre 2008, les encours s'élèvent à 6,5 milliards d'euros et le chiffre d'affaires réalisé est de 890 M€. ACMN VIE compte 191 collaborateurs.

A propos du Crédit Mutuel Nord Europe - www.cmne.fr

Le Crédit Mutuel Nord Europe est présent sur 7 départements au Nord de la France (Aisne, Somme, Oise, Marne, Ardennes, Nord et Pas de Calais) au travers de ses 242 points de vente au service de plus de 1,1 million de clients. Il est également présent en Belgique via le réseau BKCP et au Luxembourg.

Première banque euro régionale au Nord de la France, le CMNE est un pionnier et un leader de la bancassurance avec un statut coopératif transparent : une organisation participative qui associe étroitement ses 2 000 administrateurs et 4 000 collaborateurs.